

SAONE ET LOIRE

Nombre de membres en exercice : 12

Séance du mercredi 06 septembre 2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le six septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 29 août 2023, s'est réunie sous la présidence de Bernard COMTET.

Votants : 11

Sont présents : Bernard COMTET, Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Jérôme CABUT, Gérard PACCAUD, Véronique MOREIRA, Stéphane MEUNIER, Christian FAURE

Représentés : Raymond BACONNET, Daniel CASSEVILLE

Excuses : Audrey MULLER

Secrétaire de séance : Gérard PACCAUD

Objet : Tarifs GITE ETIENNE n°652 au 01.01.2024 - DE 2023 053

Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir revoir les tarifs de location des gîtes pour une éventuelle remise à jour des tarifs pratiqués.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

DECIDE de maintenir les tarifs en vigueur, à savoir :

BASSE SAISON	du 06 janvier au 05 avril 2024 du 30 septembre au 18 octobre 2024 du 04 novembre au 15 décembre 2024	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 170.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 100.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 130.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 160.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 120.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €
MOYENNE SAISON	du 6 mai au 30 juin 2024 du 02 septembre au 29 septembre 2024 du 16 décembre 2024 au 05 janvier 2025	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 220.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 110.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 175.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 210.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 140.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €
VACANCES PAQUES / TOUSSAINT	du 06 avril au 05 mai 2024 du 19 octobre au 03 novembre 2024	Semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 235.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 125.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 165.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 205.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 150.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €
HAUTE SAISON VACANCES ETE	du 1er juillet au 01 septembre 2024	Semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 250.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 140.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 180.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 220.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 160.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €

Location longue durée (hors vacances scolaires) à partir d'un mois, voire plus pour des ouvriers : 530.00 € le mois + 100.00 € par mois pour le ménage.

DECIDE de maintenir la caution demandée pour toute location soit :

Pour une location de longue durée (à partir d'un mois) : caution égale à 1 mois de loyer (moitié pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel mis à disposition, moitié pour entretien)

Pour toutes locations, quelque soit la durée du séjour, et la saison concernée : 2 chèques de caution seront demandés : 100.00 € pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel, 100.00 € pour le ménage (si les locaux ne sont pas rendus propres et si le forfait ménage n'a pas été demandé).

Forfait GAZ/ELECTRICITE

Heures d'hiver (du 1er janvier au 30 mars 2024 - du 27 octobre au 31 décembre 2024) : 5.00 €/jour

Heures d'été (du 31 mars au 26 octobre 2024) : 3.00 €/jour

Forfait location "Draps" : 8.00 € la paire.

Forfait ménage : 50.00 € (obligatoire si les Gîtes et la Salle Tour Jérusalem sont loués ensemble par la même personne)

Pour les locations "semaine 7 nuits" : 1 poulet est offert au locataire, à retirer à la "Ferme de ma Grand Mère" à JOUVENCON.

Pour extrait certifié conforme.

Objet : Tarifs GITE ANGELINE n°805 au 01.01.2024 - DE 2023 054

Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir revoir les tarifs de location des gîtes pour une éventuelle remise à jour des tarifs pratiqués.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

DECIDE de maintenir les tarifs en vigueur, à savoir :

BASSE SAISON	du 6 janvier au 05 avril 2024 du 30 septembre au 18 octobre 2024 du 04 novembre au 15 décembre 2024	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 210.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 140.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 180.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 220.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 170.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €
MOYENNE SAISON	du 6 mai au 30 juin 2024 du 02 septembre au 29 septembre 2024 du 16 décembre 2024 au 05 janvier 2025	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 280.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 160.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 205.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 250.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 190.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €
VACANCES PAQUES / TOUSSAINT	du 6 avril au 05 mai 2024 du 19 octobre au 03 novembre 2024	Semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 300.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 175.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 225.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 275.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 205.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €
HAUTE SAISON VACANCES ETE	du 1er juillet au 1er septembre 2024	Semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 320.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 190.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 240.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 290.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 220.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €

Location longue durée (hors vacances scolaires) à partir d'un mois, voire plus pour des ouvriers : 600.00 € le mois + 100.00 € par mois pour le ménage.

DECIDE de maintenir la caution demandée pour toute location soit :

Pour une location de longue durée (à partir d'un mois) : caution égale à 1 mois de loyer (moitié pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel mis à disposition, moitié pour entretien)

Pour toutes locations, quelque soit la durée du séjour, et la saison concernée : 2 chèques de caution seront demandés : 100.00 € pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel, 100.00 € pour le ménage (si les locaux ne sont pas rendus propres et si le forfait ménage n'a pas été demandé).

Forfait GAZ/ELECTRICITE

Heures d'hiver (du 1er janvier au 30 mars 2024 - du 27 octobre au 31 décembre 2024) : 8.00 €/jour

Heures d'été (du 31 mars au 26 octobre 2024) : 4.00 €/jour

Forfait location "Draps" : 8.00 € la paire.

Forfait ménage : 70.00 € (obligatoire lorsque les gîtes et la Salle Tour Jérusalem sont loués ensemble par la même personne)

Pour les locations "semaine 7 nuits" : 1 poulet est offert au locataire, à retirer à la "Ferme de ma Grand Mère" à JOUVENCON.

Pour extrait certifié conforme.

Objet : Demande de subvention DETR 2023 - Conseil Départemental "Appel à projets 2024" - DE 2023 055

Annule et remplace les délibérations :

DE_2023_032 certifiée exécutoire le 28 avril 2023

DE_2023_040 certifiée exécutoire le 29 juin 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet "**Mise en sécurité d'une salle de classe - Aménagement de l'étage en local à vocation scolaire**" a été revu et seul le projet de "**Mise en sécurité des salles de classe**" est retenu avec un nouveau devis.

Après avoir pris connaissance du devis estimatif, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

DECIDE de retenir le devis suivant :

Curage à l'étage, remplacement poutres et embellissements au RDC pour 59228.00 € HT, soit 71073.60 € TTC

SOLLICITE le maintien de la subvention DETR 2023 pour 60% (attribuée en juillet 2023)

SOLLICITE la subvention du Conseil Départemental 71 "Appel à projets 2024"

RETIENT le plan de financement suivant :

Montant total des travaux : 59 228.00 € HT, soit 71 073.60 € TTC

Subvention DETR 60% = 35536.00 €

Subvention Appel à projet 20% = 11845.00 €

Fonds propres de la commune = 23692.60 €

DIT que ces travaux seront effectués pendant l'été 2024, afin que les lieux soient sécurisés et réglés sur le budget 2024.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire concernant ce projet

Pour extrait certifié conforme.

Objet : Tarif de location Salle TOUR JERUSALEM au 1er janvier 2024 - DE 2023 056

Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir revoir les tarifs et les consignes de location de la Salle Tour Jérusalem.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer les tarifs et consignes suivants au 1er janvier 2024 et années suivantes :

- * **Location pour un vin d'honneur (24 h maxi) : 100.00 € + forfait électricité/gaz**
- * **Location pour un Week End, pour les personnes extérieures à la commune : 300.00 € + forfait électricité/gaz**
- * **Location pour un Week End, pour les personnes résidentes dans la commune : 180.00 € + forfait électricité/gaz**
- * **Forfait électricité/gaz : 100.00 € du 1er janvier 2024 au 30 mars 2024 et du 27 octobre 2024 au 31 décembre 2024 (pour le Week End)**
50.00 € du 31 mars 2024 au 26 octobre 2024 (pour le Week End)
- * **Pour les associations locales** : les associations de la loi 1901, dont le siège social est à LA GENETE, étant donné leur rôle d'animation dans le village et leur rôle vis à vis des habitants, auront droit à **deux occupations gratuites** chaque année pour un repas ou une animation. **Elles devront toutefois régler le forfait électricité/gaz**
- * **Une caution de 500.00 €** sera demandée à tout locataire pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel mise à disposition.
- * **Une caution de 100.00 €** sera demandée à tout locataire pour la vaisselle rendue non propre ou non essuyée.
- * **Une caution de 100.00 €** sera demandée à tout locataire pour la salle rendue non propre.

Les trois sommes seront demandées à la réservation et remises avec le renvoi du contrat daté et signé. Ces cautions seront restituées dans le mois qui suit la location.

L'acompte versé à la réservation sera de 25% du tarif en vigueur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard COMTET

Le secrétaire de séance,
PACCAUD Gérard

